

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,  
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,  
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,  
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,  
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,  
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,  
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,  
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,  
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,  
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,  
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Transports scolaires - Marché n° 02439U pour l'exécution de  
service de transports d'élèves pour la desserte d'établissements  
d'enseignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -  
Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/0801 du Conseil de Communa uté du 22 novembre 2002, vous avez approuvé la conclusion de marchés négociés entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et des entreprises de transports de personnes pour assurer l'exécution de circuits de transports scolaires, ces derniers étant découpés en lots.

Ainsi, il a été confié par marché n° 02439 U corres pondant au lot 3 la desserte des établissements sur les communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges pour un montant de 916 894,08 € H.T, au groupement solidaire Rebmann Lavergne/Citram Aquitaine/Tourisme Bordelais (Charrier).

Le marché n° 02439 U comprend les circuits 063.028, 063.029, 063.030, 069.038 et 075.188.

Pour prendre en compte les modifications intervenues sur le circuit 063.028 (suppression de la desserte de l'école du Loret), il avait été conclu un avenant n°1 pour un montant de moins 132 093,00 € H.T., portant le marché à 784 801,08 € H.T.

De même, du fait de la fermeture de l'établissement scolaire Le Tenet au terme de l'année scolaire en cours, il s'avère nécessaire pour la commune de Bordeaux, de modifier la configuration de la desserte des circuits de transports scolaires.

La desserte des circuits 063.029 et 063.030 n'aura plus lieu d'être assurée à compter du 30 août 2004.

Ce marché est le suivant :

N° marché	Entreprise réalisant la prestation	N° circuit	Montant H.T. du marché en euros	Montant H.T. du marché – avenant n°1 en euros	Montant H.T. de l'avenant n°2 en euros	Nouveau montant H.T. du marché avenants n°1 + n°2 en euros	Variation avenant n°2 par rapport à l'avenant n°1
02439 U lot 3	SARL Cars Rebmann Lavergne	063.029 suppression 063.030 suppression	916 894,08	784 801,08	250 488,00	534 313 ,08	-31,92 %

Imputation budgétaire 2004 à 2008, chapitre 60, compte 60420071, CRB D320.

Les avenants n°1 et n°2 représentent une moins value de 382 581,00 € H.T., soit une diminution de 41,73 % par rapport au montant initial du marché.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint. En application de l'article L2121.12 et 13 du CGCT, le dossier relatif à l'avenant n°2 du marché 02439 U est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des marchés publics – hôtel de la communauté – 13<sup>ème</sup> étage.

**En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant en prenant en compte les modifications ci-dessus annoncées et autoriser Monsieur le président :**

- à signer l'avenant n°2 du marché 02439 U, relatif à la suppression des circuits 063.029 et 063.030, entraînant une diminution de 250 488,00 € H.T.,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2004

M. PIERRE BRANA

